

Qu'est-ce que la santé mentale ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est "un état de bien-être" dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

La santé mentale est étendue au sens large, de la petite enfance au grand âge, en prenant en compte l'ensemble des facteurs influençant le bien-être: ce sont les déterminants de la santé.

1 personne sur 3 présente un trouble psychique...





... et 85% d'entre elles n'ont pas recours à la psychiatrie

Le CLSM de la Métropole orléanaise



Vous êtes confronté(e) à une situation difficile en terme de santé mentale ? N'hésitez pas à contacter la coordinatrice du CLSM :

 Julie BEAUVAIS

 06 60 09 04 72

 clsmmetropoleorleanaise@aphl.fr

En lien avec le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM :



www.clsm-ccoms.org



Suivez-nous sur



et

Avec le soutien de :

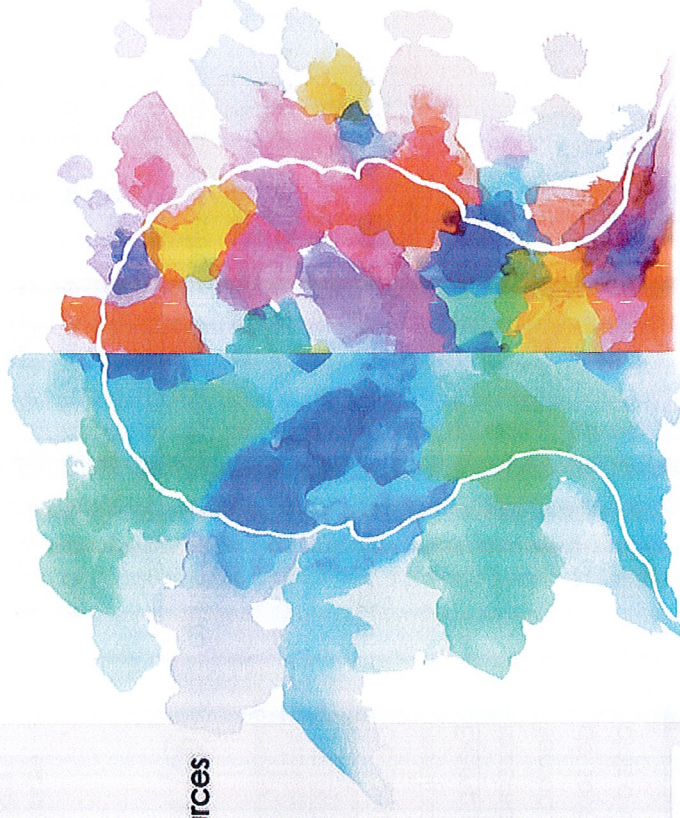


ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

CLSM
MÉTROPOLE
ORLÉANAISE

Conseil Local de Santé Mentale

"Un réseau de partenaires en santé mentale"



Le Conseil Local de Santé mentale. Pourquoi ?

Le CLSM de la Métropole orléanaise créé en 2019 est une instance locale participative de diagnostic, de concertation, de réflexion, de coordination et de co-construction sur les questions de santé mentale.

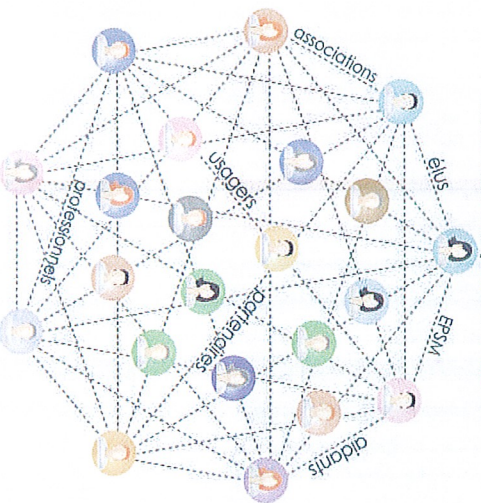
Il rassemble tous les acteurs concernés sur le territoire de la Métropole orléanaise : les élus locaux, l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Doumézon, les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

Il participe à la constitution d'un véritable réseau de santé mentale répondant aux besoins de la population.

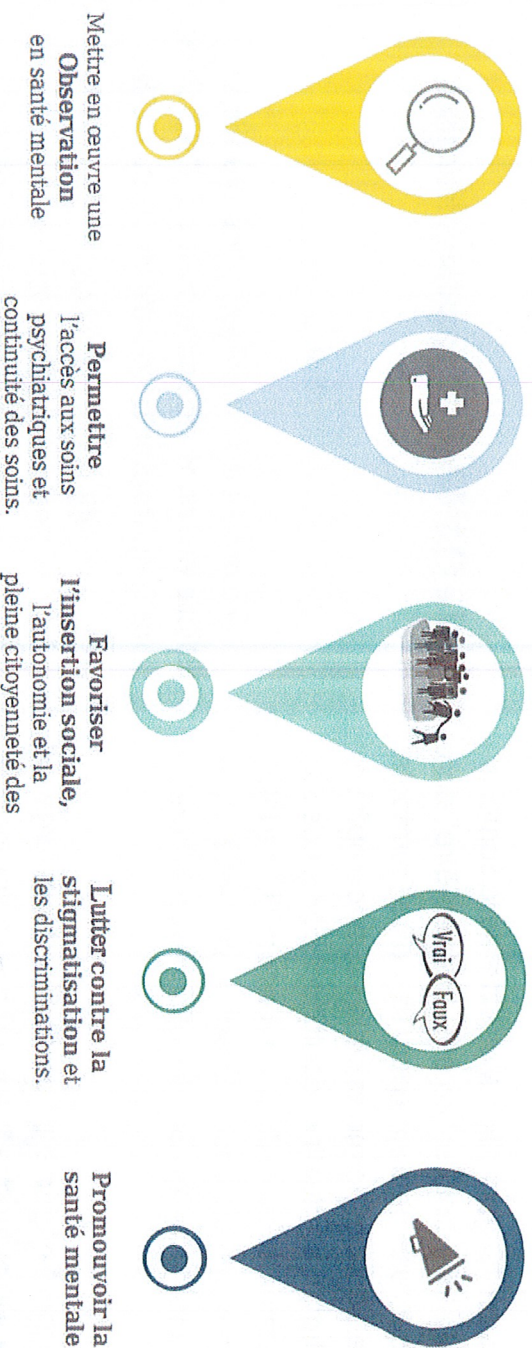
Il met en oeuvre les politiques locales et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

La santé mentale constitue depuis 2018 un axe majeur du Contrat Local de Santé.

Il est présidé par la ville de Fleury-les-Aubrais et coordonné par l'APHL.



Nos objectifs



Nos groupes de travail vous accompagnent

ANALYSE ET AIDE À LA RÉOLUTION

DE SITUATIONS INDIVIDUELLES
Objectif : aider dans la gestion de parcours de santé mentale complexes.

EXEMPLE D'ACTION : constitution d'une cellule ressource rassemblant des professionnels afin de trouver une solution adaptée à une situation comportant des éléments de souffrance psychique. La sollicitation se fait par le biais d'une fiche de saisine.

COMMUNICATION - FORMATION -

INFORMATION

EXEMPLE D'ACTION : informer/former tout public à la santé mentale. Exemple d'action : formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) tout public sur le département du Loiret.

LOGEMENT - HABITAT

Objectif : améliorer l'accès au logement des personnes présentant des troubles psychiques.

EXEMPLES D' ACTIONS : sensibilisation à la santé mentale des bailleurs sociaux (gardiens d'immeubles, assistantes sociales, etc.) et réalisation d'un guide sur l'offre d'habitat et les dispositifs d'habbergement.

CULTURE ET SPORT

Objectif : faire découvrir l'offre culturelle et sportive accessible au public empêché.

EXEMPLE D'ACTION : organisation d'une journée de rencontre et d'échanges, conviviale et ludique, en partenariat avec les acteurs locaux culture et sport de la Métropole orléanaise.